

SÉANCE DU 10 JUILLET 2025 À 20H00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 4 juillet 2025 et sous la présidence de madame la maire.

Conseillers présents : Cristelle VEILLARD – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Bruno PÉCHON – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : J.-P. BADIA a donné pouvoir à S. IDÉ
I. PILLON a donné pouvoir à H. PERDRIELLE
G. PIOT a donné pouvoir à V. GRILLET
A. ROLLANDIN a donné pouvoir à M. SURJUS
M. VANNEL a donné pouvoir à C. GARCIA EBOLI

Absents n'ayant pas donné pouvoir : É. BUTHION – J. GALÉRA – R. GENESSEY – K. MALDONADO

Secrétaire pour la séance : H. PERDRIELLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 10, procurations : 5, votants : 15.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 15 mai 2025
- Décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations
 - Acceptation d'un don à la commune
 - Vente d'un véhicule communal
 - Renouvellement de l'adhésion au syndicat de défense et de promotion des étangs dauphinois – Association étangs-Isère
- Délibérations
 - Renouvellement recrutement d'un vacataire en renfort du suivi budgétaire
 - Attribution de subventions aux associations communales
 - Attribution de subventions exceptionnelles aux associations communales
 - Convention avec la commune de Chaponnay : participation financière pour la réfection de l'étang communal de Villette-de-Vienne
- Divers
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 15 MAI 2025

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉCISION N° 20250623-01

ACCEPTATION D'UN DON À LA COMMUNE (présenté par C. Veillard)

Un don de 300 € effectué au mois de juin a donné lieu à décision d'acceptation par délégation du conseil municipal, qui sert de justificatif auprès de la trésorerie.

DÉCISION N° 20250624-01

VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL (présenté par C. Veillard)

Suite à l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques, l'ancien « berlingo » a été vendu à un employé communal.

DÉCISION N° 20250624-02

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SYNDICAT DE DÉFENSE ET DE PROMOTION DES ÉTANGS DAUPHINOIS – ASSOCIATION ÉTANGS-ISÈRE (présenté par C. Veillard)

L'adhésion de la commune à l'association étangs-Isère a été renouvelée. Nous bénéficions de son accompagnement pour les travaux en cours sur l'étang communal.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 20250710-01

RENOUVELLEMENT RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE : RENFORT SUIVI BUDGÉTAIRE (présenté par C. Veillard)

L'arrêt maladie de la secrétaire-comptable se prolongeant de mois en mois, le recours à un vacataire pour effectuer le suivi budgétaire doit être poursuivi. une offre d'emploi pour un poste de secrétariat général de mairie avec dominante comptabilité a été mise en ligne, mais les retours de candidatures ne sont pas concluants pour le moment.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20250710-02

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (présenté par H. Perdrielle)

La commune subventionne toutes les associations de Villette-de-Vienne à hauteur de 170 € ou 250 € pour celles qui organisent des manifestations sur la commune.

L'association « les chemins de Villette » qui pouvait prétendre à une subvention de 250€ n'a pas souhaité faire de demande pour cette année.



Au regard de leur activité, la commune renouvelle également son soutien aux associations intercommunales ADMR, l'écho de la Sévenne et l'APGR pour un montant respectif de 1610 €, 250 € et 110 €.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 14 – abstention : 1 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20250710-03

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (présenté par H. Perdrielle)

5 associations ont déposé un dossier de candidature à subvention exceptionnelle. Parmi ces dossiers, trois ont été retenus :

- Club de Tennis : 500 € pour l'achat de raquettes et balles pour enfants afin de développer la pratique chez les jeunes
- Si on chantait : 1 500 € pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion des 30 ans de la chorale
- Sévenne Natation : 500 € pour l'acquisition de 2 enceintes sono afin de sonoriser les cours d'aquafitness

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20250710-04

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHAPONNAY : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DE L'ÉTANG COMMUNAL DE VILLETTE-DE-VIENNE (présenté par C. Veillard)

Cette convention entre la commune de Chaponnay et celle de Villette-de-Vienne a pour objet de définir les conditions de participation financière des deux communes aux travaux de remise en état de l'étang se situant chemin du Maupas à Villette-de-Vienne.

La commune de Chaponnay participe à hauteur de 50% HT du reste à charge une fois les subventions déduites.

Adopté à l'unanimité (15 votants / pour : 15 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

QUESTIONS DIVERSES

Convention Territoriale Globale (présenté par H. Perdrielle)

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale visant à élaborer un projet social cohérent pour le territoire, en associant les acteurs locaux et en s'appuyant sur un diagnostic partagé, pour répondre aux besoins collectifs. Elle est obligatoire pour certains financements de la CAF.

Cette analyse porte sur les dispositifs dédiés aux temps extra-scolaires et périscolaires, agréés par la CAF au niveau de notre bassin de vie (la Sévenne pour nous). Des axes de travail ont été définis : diversifier l'offre d'accueil du centre de loisirs « les mille loisirs » (recruter et fidéliser les animateurs), réfléchir au dimensionnement de ce centre, développement de l'axe artistique et culturel à destination des enfants, soutien à la parentalité.

Chemin de la carrière (présenté par O. Laurent)

Le géomètre est venu et a arpenté un chemin d'environ 6 m de large.

Chemin du verger (présenté par J. Lepré)

L'agglomération a pu trouver le financement pour refaire l'enrobé jusqu'à la départementale. La pose a commencé aujourd'hui, il sera fini demain matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

La maire,



La secrétaire,

